

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

PROJET ÉOLIEN DE MOULIN BOIS COMMUNES DE CRESSONSACQ ET LA NEUVILLE ROY

Par arrêté préfectoral du Préfet de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale

du vendredi 3 octobre 2025 au jeudi 6 novembre 2025 inclus

sur le projet déposé par la SAS **ENERTRAG Plateau Picard V**

d'exploiter un parc éolien sur les communes de **Cressonsacq et La Neuville Roy**

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs et six postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire maximale est de 7 MW pour l'ensemble des douze éoliennes, pour une puissance installée totale maximale de 84 MW et pour une hauteur totale de 200 m.

2. Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel MARSEILLE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

M. Gérard DEGRIECK, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Cressonsacq.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies des communes d'implantation les jours suivants :

- vendredi 3 octobre 2025 à la mairie de La Neuville-Roy, de 8 h30 à 10 h30 ;
- lundi 13 octobre 2025 à la mairie de Cressonsacq, de 9 h à 11 h ;
- samedi 18 octobre 2025 à la mairie de Cressonsacq, de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- lundi 27 octobre 2025 à la mairie de La Neuville-Roy, de 17 h à 18 h 30 ;
- jeudi 6 novembre 2025 à la mairie de Cressonsacq de 17 h à 19 h ;

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la SAS ENERTRAG Plateau Picard V, est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques) 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Ce même dossier est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier et la version numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Cressonsacq et La Neuville-Roy.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes d'Angivillers, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Catenoy, Cernoy, Choisy-la-Victoire, Cuignières, Epineuse, Erquinvillers, Estrées-Saint-Denis, Fouilleuse, Francières, Gournay-sur-Aronde, Grandvillers-aux-Bois, Hémévillers, Lamécourt, Léglantiers, Lieuvillers, Maimbeville, Ménévillers, Montiers, Moyenneville, Moyvillers, Neufvy-sur-Aronde, Nointel, Noroy, Pronleroy, Rémécourt, Rouvillers, Saint-Aubin-sous-Erquery, Saint-Martin-aux-Bois, et Wacquemoulin dans le département de l'Oise (60).

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Cressonsacq et La Neuville-Roy ;
- par courrier adressé à la commune de Cressonsacq à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6427> à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :

enquete-publique-6427@registre-dematerialise.fr

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Arnaud MICHEL – Responsable territoire – arnaud.michel@enertrag.com ou auprès de la direction départementale des territoires, Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt, Bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais (60000).